



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Santé publique

Question écrite n° 39906

Texte de la question

M Andre Labarrere attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur l'inquietude exprimee par les associations de donneurs de sang benevoles face aux propositions de la division des produits pharmaceutiques de la CEE, faites dans le cadre de l'ouverture du grand marche europeen de 1992. Ces associations demandent notamment que soient maintenus les principes de base suivants : benevolat, anonymat, volontariat et non-profit sur les produits sanguins d'origine humaine. Ces associations, dont nous connaissons tous l'utilite et l'immense travail qu'elles realisent, sont aujourd'hui tenues a l'ecart. Ceci est inacceptable. Aussi, il lui demande de lui faire connaitre sa position sur les propositions de la CEE et s'il est dans les intentions du Gouvernement de favoriser, entre les instances communautaires et ces associations de donneurs de sang, une reelle concertation.

Données clés

Auteur : [M. Labarrère André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39906

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1945